

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Arrêté du 2 juin 2025 désignant les opérations de restructuration au sein de Voies navigables de France ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement des agents

NOR : ATDK2513713A

Le ministre de l'aménagement, du territoire et de la décentralisation et le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son chapitre II du titre IV du livre IV ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 4312-3 et L. 4312-3-1 ;

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire ;

Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 modifié relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2019-1442 du 23 décembre 2019 portant diverses mesures relatives à l'accompagnement des fonctionnaires occupant des emplois fonctionnels entrant dans le champ d'une opération de réorganisation d'un service de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle en situation de restructuration de services au sein de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité conjoint ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire pouvant être versé dans le cadre d'une restructuration de service ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris en application de l'article 2 du décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle au sein de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'avis du comité social d'administration central de Voies navigables de France en date du 7 mai 2025,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La réorganisation des services de l'établissement public Voies navigables de France, visée en annexes, qui s'inscrit dans le projet de modernisation de l'établissement constitue une opération de restructuration au sens de l'article 1^{er} du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé.

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé cette opération de restructuration ouvre droit, pour chaque emploi et fonctions concernés, aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement prévus aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Art. 2. – Les fonctionnaires, les agents contractuels en durée indéterminée, ainsi que les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret du 21 mai 1965 susvisé, concernés par cette opération de restructuration peuvent bénéficier :

- de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 susvisé ;
- de l'indemnité de départ volontaire prévue par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 susvisé ;

- de l’indemnité d’accompagnement à la mobilité fonctionnelle dans les conditions fixées par le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 susvisé.

Par ailleurs, les fonctionnaires concernés par l’opération de restructuration mentionnée à l’article 1^{er} du présent arrêté peuvent bénéficier du complément indemnitaire d’accompagnement prévu par le décret du 19 mai 2014 susvisé.

Art. 3. – Dans les conditions fixées par le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019, les fonctionnaires, les agents contractuels en durée indéterminée, ainsi que les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret du 21 mai 1965 susvisé, concernés par cette opération de restructuration peuvent bénéficier d’un accompagnement pour l’élaboration de leur projet professionnel, d’un accès prioritaire à des actions de formation et au congé de transition professionnelle en vue d’exercer un nouveau métier au sein des secteurs public ou privé.

Art. 4. – Les dispositions du décret n° 2019-1442 du 23 décembre 2019 susvisé sont applicables aux fonctionnaires détachés dans un emploi fonctionnel de direction, d’encadrement ou d’expertise de catégorie A, dont l’emploi est affecté par cette réorganisation du service dans lequel ils exercent leurs fonctions dans le cadre de l’opération de restructuration mentionnée à l’article 1^{er}.

Art. 5. – Les postes supprimés, transférés ou déplacés, visés en annexes, dans le cadre de cette opération sont précisés par décision du directeur général ou, par délégation, d’un directeur territorial de l’établissement.

Art. 6. – Le bénéfice des dispositions prévues aux articles 2 à 4 du présent arrêté est ouvert pour une durée de trois ans à compter du 19 juin 2025.

Art. 7. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juin 2025.

*Le ministre de l’aménagement du territoire
et de la décentralisation,*

Pour le ministre et par délégation :
L’adjointe à la directrice des ressources humaines,
C. TRANCHANT

*Le ministre de l’action publique, de la fonction publique
et de la simplification,*

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la synthèse statutaire,
des politiques territoriales et des partenariats,*
H. MARTIN

ANNEXES

ANNEXE 1

MODERNISATION DE L'EXPLOITATION –
MISE EN PLACE DES POSTES DE COMMANDES CENTRALISÉS

Poste de Commande Centralisé	Direction impactée	Services et UTI impactées
PCC de Vives Eaux	Direction territoriale Bassin de la Seine	UTI Seine Amont
PCC de Compiègne	Direction territoriale Bassin de la Seine	UTI Seine Nord
PCC de Reims	Direction territoriale Bassin de la Seine	UTI Canaux de Picardie – Champagne Ardennes
PCC de Conflans	Direction territoriale Bassin de la Seine	UTI Boucles de la Seine, UTI Seine Nord, UTI Seine Amont
PCC de Joinville	Direction territoriale Bassin de la Seine	UTI Seine amont, UTI Marne
PCC Grand Gabarit Yonne navigable	Direction territoriale Centre Bourgogne	UTI Nivernais-Yonne
PCC Petit Gabarit DTCB	Direction territoriale Centre Bourgogne	Service Exploitation Maintenance Environnement Hydraulique
PCC de Thionville	Direction Territoriale Nord Est	UTI Moselle
PCC de Toul	Direction Territoriale Nord Est	UTI Moselle, UTI Canal Champagne Bourgogne, UTI Canal Marne Rhin Ouest, UTI Canal Marne Rhin Est, UTI Canal des Vosges, UTI Meuse Ardennes
PCC de Waziers et Valenciennes	Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais	UTI Deûle/Scarpe, UTI Escaut/Saint-Quentin, UTI Flandres Lys
PCC de Châlons -sur- Saône	Direction Territoriale Rhône Saône	UTI Grande Saône, UTI Canal du Rhône à Sète, UTI Canal du Rhône au Rhin, UTI Petite Saône
PCC de Moissac	Direction Territoriale Sud-Ouest	Service Territorial Garonne
PCC de Carcassonne	Direction Territoriale Sud-Ouest	Service Territorial Midi

ANNEXE 2

MODERNISATION DE LA MAINTENANCE
ET RÉORGANISATION DES SERVICES EXPLOITATION MAINTENANCE

Nom de l'opération	Direction impactée	Services et UTI impactés
Réorganisation de la filière exploitation maintenance	Direction territoriale Bassin de la Seine	UTI Boucles de la Seine, UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, UTI Loire, UTI Marne, UTI Seine Nord, UTI Seine amont
Réorganisation de service	Direction territoriale Centre Bourgogne	Service Exploitation Maintenance Environnement Hydraulique
Réorganisation de la filière exploitation maintenance	Direction territoriale Centre Bourgogne	UTI Bourgogne, UTI Val-de-Seine-Loire, UTI Saône-Loire, UTI Nivernais-Yonne
Réorganisation de la filière exploitation maintenance	Direction Territoriale Nord Est	Service Environnement Maintenance Exploitation, UTI Moselle, UTI Canal Champagne Bourgogne, UTI Canal Marne Rhin Ouest, UTI Canal Marne Rhin Est, UTI Canal des Vosges, UTI Meuse Ardennes
Réorganisation de la filière exploitation maintenance	Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais	UTI Deûle/Scarpe, UTI Escaut/Saint-Quentin, UTI Flandres Lys
Création du service Exploitation et du service Maintenance	Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais	Service Exploitation Maintenance Environnement, UTI Deûle/Scarpe, UTI Escaut/Saint-Quentin, UTI Flandres Lys
Réorganisation de la filière maintenance	Direction Territoriale Rhône Saône	UTI Petite Saône, UTI Grande Saône, UTI Canal du Rhône au Rhin, UTI Canal du Rhône à Sète
Réorganisation de la filière exploitation maintenance	Direction Territoriale Strasbourg	UTI Marne au Rhin Sarre, UTI Strasbourg Rhin, UTI Rhône Rhin Sud
Réorganisation de la filière technique de la DTS	Direction Territoriale Strasbourg	Service Technique de la Voie d'Eau, UTI Marne au Rhin Sarre, UTI Strasbourg Rhin, UTI Rhône Rhin Sud
Réorganisation de l'exploitation et de la maintenance du canal latéral	Direction Territoriale Sud-Ouest	Service Infrastructure Eau Environnement Exploitation, Service Territorial Garonne, Service Territorial Haute Garonne

ANNEXE 3

ACTE 2. – ÉVOLUTION DES FILIÈRES MÉTIERS AU NIVEAU NATIONAL ET TERRITORIAL

Filière métier	Directions impactées	Services impactés
Evolution de la filière ACHAT	Direction Juridique Economique et Financière, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services de Direction et Secrétariats Géné- raux des Directions territoriales, Service AMOS en DT Nord Est et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière FINANCES	Direction Juridique Economique et Financière, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services de Direction, ACS, Secrétariats Généraux des Directions territoriales, Service AMOS en DT Nord Est et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière JURIDIQUE	Direction Juridique Economique et Financière, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services de Direction, Secrétariats Géné- raux des Directions territoriales, Service Développement de la Voie d'Eau en DT Nord Est et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière COMMUNICATION	Direction de la Communication, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services de Direction et Secrétariats Géné- raux des Directions territoriales et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière DEVELOPPEMENT, TRANSPORT et SERVICES	Direction du Développement, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services Développement des Directions territoriales et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière DOMAINE	Direction du Développement, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services Développement des Directions territoriales et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière INFORMATIQUE	Direction des Systèmes Informatique et Numérique, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services des Directions territoriales et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière INGENIERIE	Direction Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage, Direction Infrastructures Eau Environne- ment, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	UO de la DIMOA, Services de la DIEE, services des Directions territoriales et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière IMMOBILIER	Direction de l'Immobilier, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services de Direction et Secrétariats Géné- raux des Directions territoriales et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière RESSOURCES HUMAINES et PREVENTION	Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services de Direction et Secrétariats Géné- raux des Directions territoriales et pôles dédiés en UTI
Evolution de la filière ADMINISTRATION et LOGISTIQUE	Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Direction Territoriale Bassin de la Seine, Direction territoriale Centre Bourgogne, Direction Territoriale Nord Est, Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, Direc- tion Territoriale Rhône Saône, Direction Territoriale Strasbourg, Direction Territoriale Sud-Ouest	Services de Direction et Secrétariats Géné- raux des Directions territoriales et pôles dédiés en UTI